

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 28 février 2017

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Autorisation d'exportation de minerai de nickel vers la Corée du Sud

Le gouvernement a autorisé une demande d'exportation de minerai de basse teneur en nickel vers une société détenue à 51% par une société calédonienne située en Corée du Sud. Le comité du commerce extérieur minier (CCEM), réuni le 22 février dernier, a rendu un avis favorable sur ce dossier, déposé par la société Nickel Mining Company.

La société Nickel Mining Company est autorisée à céder des produits miniers pour une période de un an à destination de l'usine de Gwangyang en Corée du Sud, opérée par la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC).

Cette autorisation est accordée pour un tonnage maximal annuel de 330 000 tonnes humides de minerai de type « blend » (mélanges de saprolites à basse teneur en nickel et latérites, entre 1,5 et 1,7%), qui ne peut être transformé localement.

Les produits miniers cédés pourront provenir des centres miniers NMC de Ouaco, Poya, Kouaoua, Nakety, et N'go, ainsi que de l'achat de stocks appartenant à la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP).

* *
*